

Département  
du Nord  
-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N° 250828AR170CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue des Pénitentes à HONDSCHOOTE**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. VANMERRIS Patrice de réglementer le stationnement Rue des Pénitentes afin de faciliter un déménagement,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRETE**

**Article 1°** : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 3 places de stationnement du Lundi 1<sup>er</sup> septembre au Mercredi 03 septembre 2025 face au n°20 rue des Pénitentes à Hondschoote.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. VANMERRIS Patrice, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 28 août 2025

**Le Maire d'Hondschoote**

H. SAISON



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE D'HONDSCHOOTE' around the top and 'NORD' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the left.